

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris,

- 6 AVR. 2001

N° de dépôt : 208 78

ORDONNANCE

Copie certifiée
conforme le

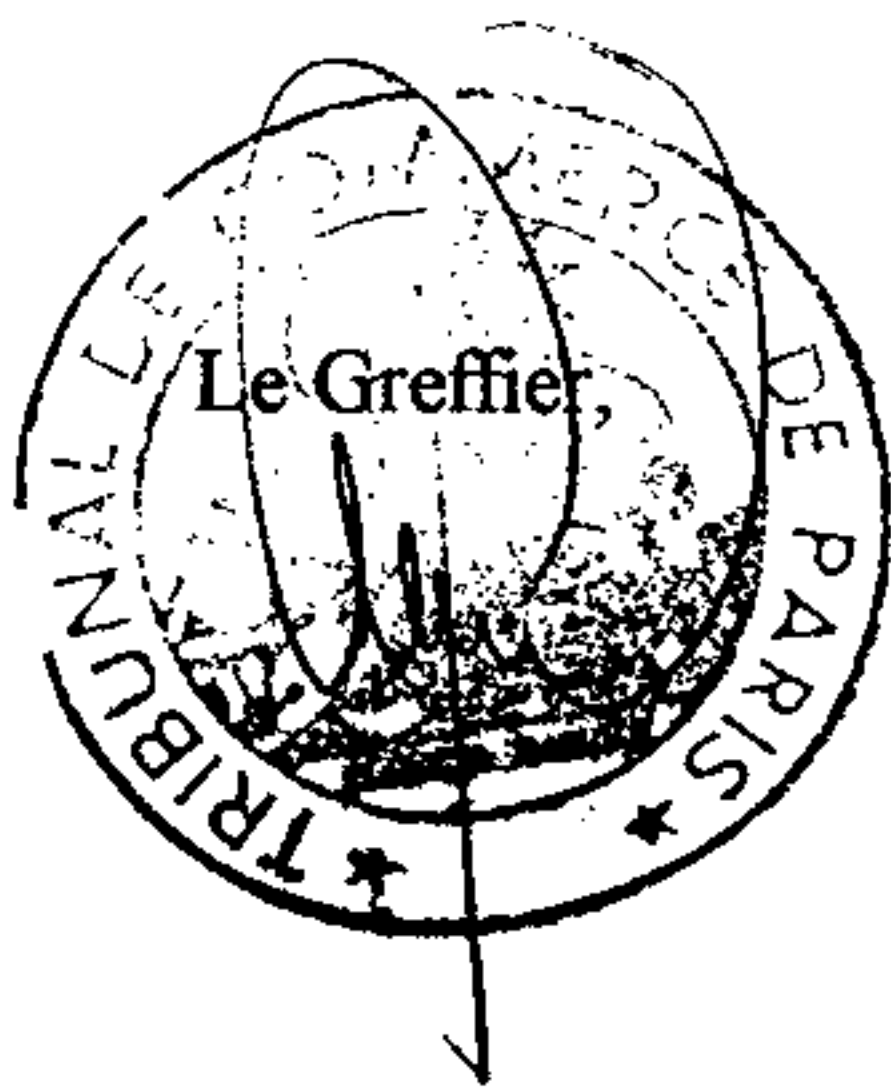
- 6 AVR. 2001

Le Greffier

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Vu la requête présentée et les motifs y exposés,

Prorogeons jusqu'au : 30/5/01

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice clos le **30-09-2000** de la société dénommée :**A BETTER WORLD**Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au
dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le - 5 AVR. 2001

Le Président du Tribunal,

Pour le Président.
Le Juge chargé de la surveillance
du Registre du commerce :**J-P HACOT**